

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

Département Santé Environnement et Déterminants de Santé



Contrôle sanitaire des **EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Préfecture d'Eure-et-Loir

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - EAUX DE RUFFIN

MONSIEUR LE PRESIDENT - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLEMEUX SUR EURE

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VERNOUILLET

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE TREON

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE STE GEMME MORONVAL

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAULNIERES

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LURAY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE BOULLAY THIERRY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GARNAY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DREUX

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CRECY COUVE MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE D'AUNAY-SOUS-CRÉCY

MONSIEUR LE DIRECTEUR - SUEZ EAU FRANCE

MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE MARVILLE MOUTIERS BRULE

MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GARANCIERES EN DROUAIS

- DD DE L'EURE

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

COM AGGLO DU PAYS DE DREUX

Prélèvement	00124423	Commune	VERNOUILLET
Unité de gestion	0365 COM AGGLO DU PAYS DE DREUX	Prélevé le :	lundi 07 octobre 2024 à 10h11
Installation	CAP 000425 VOLHARD	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000000486 CAPTAGE DE VOLHARD	Type visite:	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT AVT		

Analyses laboratoire	Résultats	Limites de aualité inférieure supérieure	Références de qualité inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : PFAS	Code SISE de l'analyse : 00	130355	Référe	nce laboratoire	: LSE2410-3039	98	
SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)							
Acide perfluorobutanoïque	0,001	μg/L					
Acide perfluorodecane sulfonique	<0,001	μg/L					
Acide perfluoro-decanoïque	<0,001	μg/L					
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	μg/L					
Acide perfluorododécanoique (PFDoDA)	<0,001	μg/L					
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	μg/L					
Acide perfluoroheptanoïque	<0,001	μg/L					
Acide perfluorohexanoïque	<0,002	μg/L					
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	μg/L					
Acide perfluoro-nonanoïque	<0,001	μg/L					
Acide perfluoro-octanoïque	0,001	μg/L					
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	μg/L					
Acide perfluoropentanoïque	0,002	μg/L					
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	μg/L					
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA)	<0,001	μg/L					
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS	(0,002	μg/L					
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA)	<0,001	μg/L					
Acide sulfonique de perfluorooctane	0,009	μg/L					
Perfluorobutane sulfonate	<0,001	μg/L					
Perfluorohexane sulfonate	0,004	μg/L					
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (Pl	FAS) 0,017	μg/L		2,00			

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00124423)					
Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour mesurés.	l'ensemble des paramètres				

Chartres, le 16 octobre 2024

P/le Préfet, P/ le directeur départemental, Le Référent de l'unité Eaux potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE